

DEPARTEMENT DE L'ORNE  
ARRONDISSEMENT D'ALENCON /CANTON DE RADON  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA HAUTE SARTHE**

Extrait du registre des **DELIBERATIONS** du Conseil de Communauté

**SEANCE DU 10 juillet 2020**

-----

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 18h00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique à la salle communale de Coulonges sur Sarthe, sous la présidence de Monsieur de Balorre.

**Etaient présents :** C.de BALORRE, V MARQUES, B LECONTE, G. de LA FERTE, M FLERCHINGER, J BRULARD, R RILLET E GUILLIN, R DANIEL, R COLLETTE, Th BEAUCHERON, F SIMON, B METAYER, F RATTIER, P CHATELLIER, R DENIS, F GHEWY, R ADAMIEC, J-D PHOTOPOULOS, Ch DESMORTIER, K BRINDLEY, D BOURBAN, Y LEVENEZ, H PROVOST-OLIVIER, B DETROUSSEL, E LIGER, M DROUET, Ch JEHANNIN, J DENIS, S FOSSEY, V GIRARD, Th CHOPIN, Y SAULE, D RATTIER, A COTREL, P CAPRON, L BEAUDOIRE, F LEVESQUE, D GASNIER, E GOUELLO, G POTTIER, R HERBRETEAU et Ch BOHAIN

**Absent non excusé :** D DEROUAULT,

**Absent représenté :** D GASNIER (pouvoir à Mme L.BEAUDOIRE).

M. ADAMIEC est nommé **secrétaire de séance**.

Nombre de délégués élus : 44    Présents :43    Votants :43    Abstention :0    Contre :0

<b>Délibération n° 2020-0710-0-1</b> <b>Signature d'une convention avec EPF Normandie pour l'étude pré-opérationnelle de requalification de la zone industrielle de Coulonges sur Sarthe</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- Vu le contrat de transition écologique signé par la CC VHS,

M. le Président donne lecture aux membres du Conseil de la convention visée en objet

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Président à signer la présente convention ou Mme la 7<sup>ème</sup> Vice-présidente en son absence.

<b>Délibération n° 2020-0710-0-2-a</b> <b>Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- **Annule et remplace la délibération du 10.07.2020 n°2020-0710-0-2**

M. Le Président précise que la CC VHS doit être représentée au sein des organismes selon la liste ci-dessous :

**SIAEP de Vingt Hanaps**

• **Concernant Le Ménil-Broût :**

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
BOURBAN Didier	HEATH Lydie
MOISAN Clément	SEBERT François

• **Concernant Hauterive :**

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
LESNE Jérôme	BOUCHER Sandra
ALLAUME Marcel	BELANS Stéphane

### **SIAEP de Bazoches sur Hoesne**

- Concernant Buré :

<b>2 Délégués titulaires</b>	<b>2 Délégués suppléants</b>
FLERCHINGER Monique	LECONTE Brice
NEVEU Gérard	GERMOND Laurent

### **SIAEP de Pervençères**

- Concernant St Julien s/Sarthe :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Benoit BIGNON	RONARC'H Xavier
LANGELOT Patrice	LALANDE Christophe

- Concernant Barville :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
Bernard LECONTE	Emilie BELLOCHE
Philippe OLIVIER	Patrick WAGNER

- Concernant Vidai :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
BOHAIN Noëlle	BOHAIN Christian
COCHARD Guy	PEQUIGNOT Virginie

### **SIAEP du Pin la Garenne/ Coulimer**

- Concernant St Quentin de Blavou :

<b>2 Délégués titulaires</b>	<b>2 Délégués suppléants</b>
KERJEAN Odile	CAPRON Pierre
PLAT Jean-Michel	JAGGER Russel

### **SIAEP d'Essay**

- Concernant Aunay Les Bois :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué titulaire</b>
MARQUES Victor	BUSNEL Frédéric

- Concernant Neuilly Le Bisson :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué titulaire</b>
GUEUDRE Franck	LEHAGRE Marc

- Concernant Le Ménil Guyon :

<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué titulaire</b>
LEVENEZ Yannick	POULAIN Cyriaque

### **SMAEP de Gâprée**

- Concernant Trémont

<b>2 Délégués titulaires</b>	<b>2 Délégués suppléants</b>
GIRARD Pascal	BESLIN Mylène
LOISON Thierry	DOUCHY Aurélie

• Concernant Le Chalange

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
RILLET Rémy	RENAULT Yannick
AUCLAIR Catherine	CHRISTIAN Sylvain

• Concernant St Germain le Vieux

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
WERQUIN-QUESNEY Isabelle	CHAUSSE Sophie
EDON Michel	FOSSEY Jean-Claude

• Concernant Gaprée

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
RATTIER François	SEGURA Odette
BRETON Jean	RIVES Fabien

• Concernant St Léonard des Parcs

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
COTREL Antoine	HESLOIN Patrice
LEVERRIER Christiane	FAVRIE Lydiane

• Concernant Le Plantis

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
DIAZ Ramon	LIESCH Benjamin
BERTHELOT Sébastien	LIGER Eric

• Concernant Courtomer

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
BAUCHERON Thierry	SIMON Frédéric
BOULAND Alex	COLLETTE Robert

• Concernant Tellières le Plessis

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
ARNAULT Odile	REBOURS Stéphan
LEFEVRE Dominique	GOUELLO Emmanuel

• Concernant Montchevreil

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
MOUETTE Marie-Paule	COLLET Jean-Michel
GODBILLE Laure	MOUETTE Florent

**SIAEP du Merlerault**

• Concernant Brullemail

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
POTTIER Marie Antoinette	LHERMINIER Sébastien
LEMETAYER Pascale	BUNEL Valentin

• Concernant ST LEONARD DES PARCS

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
COTREL Antoine	HESLOIN Patrice
LEVERRIER Christiane	FAVRIE Lydiane

**SIAEP de Moulins la Marche**

• Concernant Ferrière la Verrerie

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
FOURNET Hervé	PREEL Michel
HESLOIN Vincent	HALLOCHE Frédéric

• Concernant St Agnan sur Sarthe

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
JAMES Eric	ORY Pascale
DROUET Martial	LEVESQUE Murielle

• Concernant Tellières le Plessis

2 Délégués titulaires	2 Délégués suppléants
ARNAULT Odile	REBOURS Stéphan
LEFEVRE Dominique	GOUELLO Emmanuel

**Syndicat du bassin de la Haute Sarthe (GEMAPI)**

12 Délégués titulaires	6 Délégués suppléants
COLLETTE Robert (Courtoimer)	GERMOND Laurent (Buré)
GHEWY Franck (Laleu)	POULAIN Cyriaque (Ménil Guyon)
DROUET Martial (St Agnan)	SABLE Benoit (St Aubin)
LECONTE Bernard (Barville)	MARIE Pierre-Yves (Le Mêle s/Sarthe)
MARQUES Victor (Aunay les bois)	VALLET Didier (Coulonges)
BOURBAN Didier (Ménil Brout)	LELIEVRE Edmond (St Léger)
SEREUIL Philippe (Marchemaisons)	
CHATELLIER Pierre (Hauterive)	
SAULE Yannick (St Julien)	
GUILLIN Etienne (Coulonges),	
RATTIER Didier (St Léger)	
DELYE Sylvain (Ménil Brout)	

**Commission de Suivi de site d'enfouissement Ventes de Bourse**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Victor Marques	Didier Bourban

**COFIL Natura 2000**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Robert Collette	Eric Liger

**Ecole Saint Joseph**

Délégués
Christophe de Balorre
Rémy Rillet
4 membres de la commission scolaire : - M. Daniel Ronan, - Mme Provost Olivier Hélène, - M. Marques Victor, - M. Photopoulos J-Dimitri,

**Comité de Jumelage Allemand**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Pierre Chatellier	Didier Bourban

**Comité départemental de l'aménagement commercial**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Christine Desmortier	Etienne Guillin
Vianney Girard	Robert Collette

**Syndicat d'initiative de Courtoimer**

Délégués titulaires
Christine Desmortier
Béatrice Métayer
Geoffrey de la Ferté
Sébastien Fossey

**Office de tourisme du Pays Mélois**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Didier Rattier	Christine Desmortier

**Collège Louis Grenier**

Délégués titulaires
Rémy Rillet
Jean Dimitri Photopoulos

**Résidence Fleurie**

Délégué titulaire
Christophe de Balorre
Lucette Beaudoire
Monique Flerchinger

**Mission locale des jeunes**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Rémy Rillet	Pierre Chatellier

**Comité de pilotage OCM**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Christine Desmortier	Lucette Beaudoire

**Comité de pilotage OPAH**

Délégué titulaire
Vianney Girard
Robert Collette
Béatrice Métayer

**Comité LEADER :**

Délégué titulaire	Délégués suppléants
Didier Bourban	Emmanuel Gouello
	Béatrice Métayer

**Comité PAT du Parc du Perche :**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Pierre Capron	Robert Collette

**Comité PAT du Parc du Perche :**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Rémy Rillet	Pierre Capron
Christine Desmortier	Robert Collette
Raymond Denis	Didier Bourban

**Projet de charte forestière du Parc du Perche :**

Délégué titulaire
Robert Collette
Pierre Capron

**Délibération n° 2020-0710-0-3**  
**Election au sein du Pays d'Alençon**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a lieu d'élire 4 représentants au conseil d'administration du Pays d'Alençon ainsi que les membres du comité de programmation LEADER.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** 4 représentants au conseil d'administration du Pays d'Alençon

<b>4 Représentants</b>
Didier BOURBAN
Raymond DENIS
Lucette BEAUDOIRE
Guillaume POTTIER

- **DESIGNE** les membres du comité de programmation LEADER comme suit :

<b>Titulaire</b>	<b>1er suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> suppléant</b>
Didier Bourban	Emmanuel Gouello	Eric Liger

**Délibération n° 2020-0710-0-4**  
**Election des conseillers OPAH**

Monsieur le Président propose de désigner des conseillers OPAH.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants suivants :

<b>2 Représentants</b>
Girard Vianney
Beatrice Métayer

**Délibération n° 2020-10.07-1-5**  
**Désignation élu et de deux délégués agents pour le CNAS**

Monsieur le Président propose au conseil de désigner un délégué élu, un délégué agent et un délégué agent suppléant pour le CNAS.

Après en avoir délibéré le conseil communautaire à l'unanimité :

<b>Délégué élu</b>	<b>Délégué agent</b>	<b>Délégué agent suppléant</b>
S Fossey	Ch Renault	L Marques

**Délibération n° 2020-0710-0-6**  
**Désignation d'un délégué référent forêt-bois**

M. Le Président précise que la CC VHS doit être représentée au sein de l'organisme visé en objet :

M COLLETTE Robert est désigné en tant que Vice-président chargé de l'environnement référent forêt-bois.

**Délibération n° 2020-0710-0-7**  
**Vote d'une subvention à l'association « les armoires normandes » pour mise en place  
d'une animation sur la base de loisirs du Pays Mélois**

M. le Président propose aux membres du Conseil de voter une subvention de 50 € à l'association visée en objet pour l'animation mise en place le 20 juin 2020 sur la base de loisirs du pays Mélois.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- DECIDE le versement d'une subvention de 50 € à l'association « Les armoires Normandes » sur le bp 2020,
- PRECISE que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2020 article 6574.

**Délibération n° 2020-0710-0-8-b**  
**Plan de financement et demande de subventions pour le projet de création d'une pépinière  
d'entreprise à vocation agroalimentaire sur la commune de Sainte Scolasse sur Sarthe**

- Vu le contrat de transition écologique signé par la CC VHS,

M. le Président propose aux membres du Conseil le plan de financement pour l'opération visée en objet (budget annexe 630) :

DEPENSES HT			
Travaux		330 890.00	
Maitrise d'œuvre		36 397.90	
Sous total 1		367 287.90	
Acquisition		276 000.00	
Frais de notaires		27 600	
Sous total 2		303 600.00	
TOTAL (1et2)		670 887.90	
RECETTES			
Financeurs	Montant	Base subventionnable	% par rapport à l'opération
Région (30 % sous total 2)	110 186.37	367 287.90	16%
Département (10 % total (1et2))	67 088.79	670 887.90	10%
ETAT (appel à projet DRACCARE)	128 550.77	367 287.90	19%
Solde collectivité	365 061.97		54%

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité

- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE les financeurs au meilleur taux,
- PRECISE que les crédits seront inscrits en dépenses et en recettes au budget annexe n°630

**Délibération n° 2020-0710-0-9**

**Acquisition par la CC VHS auprès de la commune de Sainte Scolasse d'un bâtiment industriel 1 à vocation agroalimentaire (budget annexe 630)**

- Vu l'avis du service des domaines,
- Vu l'accord intervenu entre les deux parties,
- Vu les statuts de la CC VHS compétente en matière de développement économique,

M. le Président propose au Conseil communautaire que la CC VHS se porte acquéreuse au prix de 276 00.00 € auprès de la commune de Sainte Scolasse d'un terrain sur lequel est implanté un bâtiment industriel situé sur la Zone des Couvettes - 6, rue des entreprises à Sainte Scolasse 61 170, parcelles ZE n° 102,103 d'une superficie de 37 a 24 ca propriété de la commune sur lequel est implanté un bâtiment d'une surface utile de 963 m2 en vue d'y établir une pépinière à vocation agroalimentaire. Il est précisé que ce bâtiment est libre de toute occupation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Président ou la 7ème Vice-présidente en son absence, à signer la présente l'acte d'acquisition du bâtiment et du terrain sur lequel ce dernier est implanté et toutes pièces s'y rapportant
- DESIGNNE l'étude de Maître Lainé de Courtomer à établir l'acte et toutes pièces s'y rapportant,
- PRECISE que les frais d'étude et de contrôles sont à la charge de la commune, vendeuse et que la CC VHS, acquéreuse, prendra en charge les frais notariés liés à cette transaction.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au BP 630.

**Délibération n° 2020-0710-0-10**

**Acquisition par la CC VHS auprès de la commune de Sainte Scolasse d'un bâtiment industriel 2 (Budget 631 00)**

- Vu l'avis du service des domaines,
- Vu l'accord intervenu entre les deux parties,
- Vu les statuts de la CC VHS compétente en matière de développement économique,

M. le Président propose au Conseil communautaire que la CC VHS se porte acquéreuse au prix de 227 100.00 € HT.

00auprès de la commune de Sainte Scolasse d'un terrain sur lequel est implanté un bâtiment industriel situé sur la Zone des Couvettes- 4, rue des entreprises à Sainte Scolasse 61 170, parcelles ZE n° 114-115-101-105 d'une superficie de 43 a 88 ca propriété de la commune ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité

- AUTORISE M. le Président ou la 7ème Vice-présidente en son absence, à signer la présente l'acte d'acquisition du bâtiment et du terrain sur lequel ce dernier est implanté et toutes pièces s'y rapportant
- DESIGNNE l'étude de Maître Lainé de Courtomer à établir l'acte et toutes pièces s'y rapportant,
- PRECISE que les frais d'étude et de contrôles sont à la charge de la commune, vendeuse et que la CC VHS, acquéreuse, prendra en charge les frais notariés liés à cette transaction.
- PRECISE que les crédits sont inscrits au BP 631.
- PRECISE que ce bâtiment d'une surface utile de 2 195 m2 est loué aux Editions du tonnerre et que ce contrat de location sera transféré à la CC VHS aux mêmes conditions financières à savoir un loyer annuel de 20 064 € HT.

**Annule et remplace la délibération n° 2020-0710-0-11-a**

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer divers postes en contrat aidé :

- Création d'un poste CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au service technique,
- Création d'un poste CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 au service scolaire,
- Création d'un poste CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au service scolaire,
- Création de trois postes CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 16 août 2020 au service scolaire,
- Création de deux postes CAE/CUI pour 20 heures hebdomadaires à compter du 20 août 2020 au service scolaire,

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de créer divers postes occasionnels et postes permanents :

- Création de postes occasionnels à temps non complet et complet :  
7 h 26 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021,  
4 h 86 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
3 h 18 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
4 h 89 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
9 h 51 hebdomadaires annualisés du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
11 h 00 hebdomadaires annualisés de 20 août 2020 au 19 août 2021,

- Création de postes permanents à temps non complet :

8 h 22 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
1 h 87 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
16 h 69 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
7 h 31 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,  
20 h 92 hebdomadaires annualisées du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021,

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- DECIDE la création des postes tels que désignés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président ou le 3<sup>ème</sup> Vice-président en son absence à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-2**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

- Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.
- Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa Publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-3**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. Résultats reportés	328 821,82 €
. Dépenses de l'exercice 6	8 797,75 €
. Recettes de l'exercice	155 565,94 €
. Résultat de l'exercice	86 768,19 €
. Résultat de clôture 2019	415 590,01 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	127 661,93 €
. Dépenses de l'exercice	53 030,04 €
. Recettes de l'exercice	65 405,41 €
. Résultat de l'exercice	12 375,37 €

- Résultat de clôture 2019	140 037,30 €
. Restes à réaliser	

- Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée par : 42 voix Pour, \_\_\_ voix Contre, \_\_\_ abstention(s).

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-4**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-5**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. Résultats reportés	58 117,23 €
. Dépenses de l'exercice	347 798,48 €
. Recettes de l'exercice	470 558,51 €
. Résultat de l'exercice	122 760,03 €
. Résultat de clôture 2019	180 877.26 €

Restes à réaliser	-185 354,57 €
. Solde	0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-6**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-7**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	52,46 €
. Recettes de l'exercice	7 608,12 €
. Résultat de l'exercice	7 555,66 €
Résultat de clôture 2019	7 555,66 €
Section d'investissement	
. Résultat de clôture 2018	11 883,84 €
. Dépenses de l'exercice	3 002,65 €
. Recettes de l'exercice	7 330,82 €
. Résultat de l'exercice	4 328,17 €
. Résultat de clôture 2019	-7 555,67 €
Restes à réaliser	Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte

**Délibération n° 2020-0710-0-12-8**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-9**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	1 867,57 €
. Recettes de l'exercice	28 088,20 €
. Résultat de l'exercice	26 220,63 €
Résultat de clôture 2019	26 220,63 €
Section d'investissement	
. Résultat de clôture 2018	-135 090,69 €
. Dépenses de l'exercice	7 333,51 €
. Recettes de l'exercice	25 137,09 €
. Résultat de l'exercice	17 803,58 €
Résultat de clôture 2019	-117 287,11 €
Restes à réaliser	Solde 0.0 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-10**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-11**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	1 724,33 €
. Recettes de l'exercice	966,13 €
. Résultat de l'exercice -	758,20 €

Résultat de clôture 2019 -758,20 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-433 134,08 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	426 900,19 €
. Résultat de l'exercice	426 900,19 €

Résultat de clôture 2019 -6 233,89 €

Restes à réaliser

Solde 0.0 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-12**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-13**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	-12 404,08 €
. Dépenses de l'exercice	425 917,08 €
. Recettes de l'exercice	425 917,08 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019  
€ -12 404,08

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-422 101,13 €
. Dépenses de l'exercice	425 917,08 €
. Recettes de l'exercice	422 101,13 €
. Résultat de l'exercice	-3 815,95 €

Résultat de clôture 2019 -425 917,08 €

Restes à réaliser

Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-14**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-15**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	324 440,30 €
. Recettes de l'exercice	324 440,30 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-323 603,30 €
. Dépenses de l'exercice	324 440,30 €
. Recettes de l'exercice	323 603,30 €
. Résultat de l'exercice	-837,00 €
. Résultat de clôture 2019	-324 440,30 €

Restes à réaliser

. Solde	0.00 €
---------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-16**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-17**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	314 437,61 €
. Recettes de l'exercice	314 437,61 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019 0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-314 298,97 €
. Dépenses de l'exercice	314 427,61 €
. Recettes de l'exercice	314 298,97 €
. Résultat de l'exercice	-128,64 €

. Résultat de clôture 2019 -314 427,61 €

Restes à réaliser

. Solde	0.00 €
---------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 22/07/2020 et de sa publication le 22/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-18**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-19**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation

. Résultats reportés	156 183,86 €
. Dépenses de l'exercice	578 237,52 €
. Recettes de l'exercice	606 694,36 €
. Résultat de l'exercice	28 456,84 €

Résultat de clôture 2019 184 640,70 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture	2018 62 504,76 €
. Dépenses de l'exercice	41 767,81 €
. Recettes de l'exercice	15 821,67 €
. Résultat de l'exercice	-25 946,14 €

. Résultat de clôture 2019 36 558,62 €

Restes à réaliser

. Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-20**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-21**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	627,34 €
. Recettes de l'exercice	627,34 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-81 289,80 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	385,34 €
. Résultat de l'exercice	385,34 €
. Résultat de clôture 2019	-80 904,46 €

Restes à réaliser

. Solde	0.00 €
---------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-22**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-23**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019            0,00 €

Restes à réaliser

. Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-24**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-25**  
**Vote du Compte Administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	81 914,79 €
. Recettes de l'exercice	81 914,79 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-81 755,79 €
. Dépenses de l'exercice	81 905,79 €
. Recettes de l'exercice	81 755,79 €
. Résultat de l'exercice	-150,00 €
. Résultat de clôture 2019	-81 905,79 €
Restes à réaliser	
. Solde	0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-26**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-27**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
. Résultats reportés	-16 819,23 €
. Dépenses de l'exercice	26 109,74 €
. Recettes de l'exercice	55 730,02 €
. Résultat de l'exercice	29 620,28 €

Résultat de clôture 2019 12 801,05 €

Section d'investissement	
. Résultat de clôture 2018	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019  
Restes à réaliser 0,00 €

Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-28**  
**Approbation du Compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-29**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019 0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019 0,00 €

Restes à réaliser

. Solde	0.00 €
---------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-30**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-31**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	45 682,89 €
. Recettes de l'exercice	45 682,89 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019 0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-15 559,64 €
. Dépenses de l'exercice	39 178,44 €
. Recettes de l'exercice	45 300,14 €
. Résultat de l'exercice	6 121,70 €

Résultat de clôture 2019 -9 437,94 €

Restes à réaliser

. Solde	0.00 €
---------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-32**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-33**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
. Résultats reportés	14 109,95 €
. Dépenses de l'exercice	20 008,50 €
. Recettes de l'exercice	19 976,42 €
. Résultat de l'exercice	-32,08 €

Résultat de clôture 2019            14 077,87€

Section d'investissement	
. Résultat de clôture 2018	456,70 €
. Dépenses de l'exercice	13 412,44 €
. Recettes de l'exercice	13 849,00 €
. Résultat de l'exercice	436,56 €

Résultat de clôture 2019            893,26 €

Restes à réaliser

. Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-34**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-35**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2018	-93 441,16 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019 -93 441,16 €

Restes à réaliser

. Solde	0.0 €
---------	-------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-36**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-37**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	2 475,00 €
. Recettes de l'exercice	2 475,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

. Résultat de clôture 2019 0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	0,00 € €
. Dépenses de l'exercice	2 475,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	-2 475,00 €

. Résultat de clôture 2019 -2 475,00 €

Restes à réaliser

. Solde 0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-38**  
**Approbation du compte gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-39**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	-4 223,80 €
. Dépenses de l'exercice	82 387,32 €
. Recettes de l'exercice	82 387,32 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
Résultat de clôture 2019	-4 223,80 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	-80 822,32 €
. Dépenses de l'exercice	82 387,32 €
. Recettes de l'exercice	80 822,32 €
. Résultat de l'exercice	-1 565,00 €
. Résultat de clôture 2019	-82 387,32 €

Restes à réaliser

. Solde	0.00 €
---------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-40**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-41**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €

Restes à réaliser

. Solde	0.00 €
---------	--------

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-42**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-43**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

Résultat de clôture 2019 0,00 €

Section d'investissement

. Résultat de clôture 2018	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-44**  
**Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020

**Délibération n° 2020-0710-0-12-45**  
**Vote du compte administratif 2019**

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Thierry POULEN, Receveur municipal, le conseil communautaire siège alors sous la présidence de Didier BOURBAN,

1°. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation	
. Résultats reportés	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	0,00 €
. Recettes de l'exercice	0,00 €
. Résultat de l'exercice	0,00 €
. Résultat de clôture 2019	0,00 €
Section d'investissement	
. Résultat de clôture 2018	0,00 €
. Dépenses de l'exercice	21 216,00 €
. Recettes de l'exercice	67 000,00 €
. Résultat de l'exercice	45 784,00 €
Résultat de clôture 2019	45 784,00 €
Restes à réaliser	
. Solde	0.00 €

2°. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-46**  
**Approbation compte de gestion 2019**

Le conseil communautaire, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur,

Approuve le Compte de gestion dressé par Thierry POULEN, Receveur municipal.  
Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-47**  
**Affectation du résultat Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	1 856 390,38
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	1 220 842,68
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	3 077 233,06

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-889 466,69
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00
. Soit un besoin de financement de	889 466,69

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	889 466,69
---------------------------	------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	2 187 766,37
-------------------------------------------	--------------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-48**  
**Affectation du résultat Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation	
. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	328 821,82 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	86 768,19 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	415 590,01 €

En section d'investissement	
. un résultat de clôture de l'exercice 2019	140 037,30 €
. un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. soit un besoin de financement de	0.00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020	
Au compte 1068 (recettes)	0,00€
En section d'exploitation de l'exercice 2020	
. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	415 590,01 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-49**  
**Affectation du résultat Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation	
. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	58 117,23 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	122 760,03 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	180 877,26 €

En section d'investissement	
. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-185 354,57 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	185 354.57 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020	
Au compte 1068 (recettes)	180 877,26 €
En section d'exploitation de l'exercice 2020	
. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-50**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	26 220,63 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	26 220,63 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-117 287,11 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	117 287,11 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020	
Au compte 1068 (recettes)	26 220,63 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
---------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-51**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat négatif pour l'exercice 2019	-758,20 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	-758,20 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-6 233,89 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	6 233,89 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020	
Au compte 1068 (recettes)	-758,20 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
---------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-52**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	-12 404,08 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	-12 404,08 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-425 917,08 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	425 917,08 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	-12 404,08 €
---------------------------	--------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
---------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-53**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-324 440,30 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	324 440,30 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
-------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-54**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-314 427,61 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	314 427,61 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes) 0,00 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-55**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	156 183,86 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	28 456,84 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	184 640,70 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	36 558,62 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes) 0,00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2020

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 184 640,70 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-56**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-80 904,46 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	80 904,46 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)

En section de fonctionnement de l'exercice 2020	0,00 €
-------------------------------------------------	--------

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
---------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-57**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-81 905,79 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	81 905,79 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

. Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
-----------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
-------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-58**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	-16 819,23 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	29 620,28 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	12 801,05 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	12 801,05 €
-------------------------------------------	-------------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-59**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-9 437,94 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	9 437,94 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
-------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020

**Délibération n° 2020-0710-0-12-60**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	14 109,95 €
. Un résultat négatif pour l'exercice 2019	-32,08 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	14 077,87 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	893,26 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section d'exploitation de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	14 077,87 €
-------------------------------------------	-------------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-61**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-93 441,16 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	93 441,16 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

. Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
---------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-62**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-2 475,00 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	2 475,00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
-------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-63**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	-4 223,80 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	-4 223,80 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	-82 387,32 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	82 387,32 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	-4 223,80 €
---------------------------	-------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
-------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-64**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
-------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-65**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes)	0,00 €
---------------------------	--------

En section de fonctionnement de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté)	0,00 €
-------------------------------------------	--------

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-66**  
**Affectation du résultat – Exercice 2019**

Le conseil communautaire, constatant que le Compte Administratif présente :

En section d'exploitation

. Un résultat de clôture de l'exercice 2018	0,00 €
. Un résultat positif pour l'exercice 2019	0,00 €
. Soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	0,00 €

En section d'investissement

. Un résultat de clôture de l'exercice 2019	45 784,00 €
. Un solde des restes à réaliser 2019	0,00 €
. Soit un besoin de financement de	0,00€

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Au compte 1068 (recettes) 0,00 €

En section d'exploitation de l'exercice 2020

Le solde au compte 002 (Résultat reporté) 0,00 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-67**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section d'exploitation 570 441,79 €

En section d'investissement 299 483,18 €

TOTAL DU BUDGET 869 924,97 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-68**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section d'exploitation 463 304,00 €

En section d'investissement 555 154,37 €

TOTAL DU BUDGET 1 018 458,37 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-69**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	92 866,48 €
En section d'investissement	117 287,11 €
<b>TOTAL DU BUDGET 210</b>	<b>153,59 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-70**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	16 393,13 €
En section d'investissement	6 233,89 €
<b>TOTAL DU BUDGET 22</b>	<b>627,02 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020

**Délibération n° 2020-0710-0-12-71**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	442 179,16 €
En section d'investissement	864 167,08 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 306 346,24 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-72**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	343 614,00 €
En section d'investissement	668 049,30 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 011 663,30 €</b>

Adoptée à l'unanimité. Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-73**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	333 095,00 €
En section d'investissement	647 517,61 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>980 612,61 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-74**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section d'exploitation	806 330,70 €
En section d'investissement	337 357,19 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 143 687,89€</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-75**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	137 680,67 €
En section d'investissement	218 580,13 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>356 260,80 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-76**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	278 484,91 €
En section d'investissement	360 385,70 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>638 870,61 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-77**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section d'exploitation	55 301,05 €
En section d'investissement	0,00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>55 301,05 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-78**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	12 162,94 €
En section d'investissement	12 162,94 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>24 325,88 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-79**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section d'exploitation	33 080,87 €
En section d'investissement	15 520,73 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>48 601,60 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-80**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	231 954,70 €
En section d'investissement	325 390,86 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>557 345,56 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-81**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Béatrice METAYER.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	350 129,00 €
En section d'investissement	165 099,00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>515 228,00 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-82**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	215 365,28 €
En section d'investissement	297 747,60 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>513 112,88 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-83**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	0,00 €
En section d'investissement	670 887,90 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>670 887,90 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-84**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget Primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	5 400,00 €
En section d'investissement	249 810,00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>255 210,00 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-85**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section d'exploitation	0,00 €
En section d'investissement	788 010,00 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>788 010,00 €</b>

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020

**Délibération n° 2020-0710-0-12-86**  
**Vote du budget primitif 2020**

Le projet de Budget Primitif pour 2020 est présenté par Didier BOURBAN.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote le Budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement	50 005,00 €
En section d'investissement	50 000,00 €

**TOTAL DU BUDGET** 100 005,00 €

Adoptée à l'unanimité.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-87**  
**Décision Modificative n°5/2020 Ajustement**

Vu le Budget Primitif 2020 adopté le 17/12/2019,  
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
AUTORISE le Président à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n° 5 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	73	73111		1 497 989,00 €
Fonctionnement	73	73112		2 969,00 €
Fonctionnement	73	73113		5 191,00 €
Fonctionnement	73	73114		-939,00 €
Fonctionnement	74	74124		-6 224,00 €
Fonctionnement	74	74126		-1 005,00 €
Fonctionnement	74	74833		-47,00 €
Fonctionnement	74	74834		-8 771,00 €
Fonctionnement	74	74835		1 522 434,00 €
Investissement	001	001	889 466,69 €	
Investissement	10	1068		889 466,69 €
Fonctionnement	002	002		2 187 766,37 €
Investissement	1000	0027188-1000007	2 015,25 €	
Investissement	1000	0027188-1000007	-466,00 €	
Investissement	1000	0027318-1000007	2 500,00 €	
Investissement	1000	00211318-1000001	401 392,21 €	
Investissement	1000	0021182-1000001	-401 392,21 €	
Investissement	1000	00211318-1000001	-1 549,28 €	
Fonctionnement	022	022	15 864,05 €	
Fonctionnement	011	60631	10 000,00 €	
Fonctionnement	011	6068	3 000,00 €	
Fonctionnement	012	6458	1 500,00 €	
Fonctionnement	023	023	2 148 885,37 €	
Investissement	021	021		2 148 885,37 €
Investissement	0016	1641-0016		-19 180,59 €
Investissement	0049	1641-0049		-104 500,00 €
Investissement	0122	1641-0122		-25 000,00 €
Investissement	0131	1641-0131		-240 000,00 €
Investissement	1000	0013641-1000003		-35 630,00 €
Investissement	1000	0017341-1000007		-520 000,00 €
Investissement	1000	0017347-1000007		100 000,00 €
Investissement	1000	00211318-1000001	1 722 074,81 €	
Investissement	1000	0017641-1000007		420 000,00 €
Fonctionnement	65	6531	11 097,00 €	
Fonctionnement	65	6533	460,00 €	
Fonctionnement	65	6534	416,00 €	
Fonctionnement	67	67441	12 162,95 €	

Ces mouvements s'équilibrent en dépense et en recette, en section de fonctionnement à 2 203 385,37€ et en section d'investissement à 2 614 041, 47€. Adoptée à l'unanimité.  
Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 10/07/2020 et de sa publication le 10/07/2020.

**Délibération n° 2020-0710-0-12-88**  
**FPIC 2020**

Monsieur le Président précise qu'il appartient au conseil de communauté de se prononcer sur la répartition du FPIC 2020 entre la CDC et ses communes membres.

Après avoir rappelé les 3 modes de répartition possibles dont la répartition « de droit commun ».

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la répartition de droit commun.

Pour extrait

**Délibération n° 2020-0710-0-13**  
**Demande de subventions pour renouvellement matériels informatiques**

Monsieur le Président fait savoir qu'il y a lieu de prévoir le renouvellement du matériel à l'espace numérique (EPN) de Courtomer.

La Région a lancé un appel à projets et la CC VHS souhaite se positionner. Le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition de matériels	4 566.78 €	Région	3 200.00 €
		Solde collectivité	1 366.78 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 566.78 € HT</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 566.78 € HT</b>

Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable :

- **SOLLICITE** au meilleur taux la région pour cet appel à projets

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ce dessus,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le 9<sup>ème</sup> Vice-président en son absence à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**